

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL  
MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022**

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Convocation du :  
13.09.2022

**PRESENTS** : Mme DEPIERRE Maire, M. POULET, Mme BUGADA, M. LECOQ, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY Adjoints, MM. TAUBATY, FANTOLI, Mmes LAMY, BOUDRY, MM. CHUARD, MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT, JACQUET, MM. MARTI, BRUNIAUX

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme REGALDI pouvoir à M. TAUBATY  
M. CHAZERAND pouvoir à Mme BUGADA  
Mme GRESSER pouvoir à Mme BRIOT GAIDIOZ  
Mme CALONNE pouvoir à M. PETIGNY  
Mme BAILLY pouvoir à M. POULET

**EXCUSE** : M. MEYNIER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme JACQUET Marie-Christine

***Création d'un poste dans  
le cadre du plan « 1 jeune,  
1 solution »***

***Parcours Emploi Compétences  
(PEC)***

***Service espaces verts/serre***

Mme la Maire rappelle que le plan «1 jeune, 1 solution» s'adresse aux jeunes éloignés du marché de l'emploi, âgés de moins de 26 ans, et aux jeunes reconnus travailleurs handicapés, jusqu'à 30 ans inclus. Il a pour objectif de développer, dans le cadre d'une activité professionnelle, des compétences transférables ou mobilisables dans un autre environnement.

Ce dispositif qui concerne, notamment les Collectivités Territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement de la personne recrutée.

L'aide versée par l'Etat est fixée à 40 % du taux horaire brut du SMIC (limitée à 26 heures hebdomadaires).

Ces personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux Contrats d'Accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

Une convention tripartite doit également être signée entre la Collectivité, le Prescripteur et le futur salarié.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures minimum par semaine ; la durée initiale du contrat est de 9 mois (renouvellement possible) et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Mme la Maire propose de créer un poste dans le cadre du plan «1 jeune, 1 solution» (Parcours Emploi-Compétences) pour le Service Espaces verts/Serre pour une période de 9 mois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 soit jusqu'au 30 juin 2023 et pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

.../...

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** de créer un poste en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (PEC/CAE-CUI) au Service Espaces verts/Serre pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 et pour une période de 9 mois.

**Autorise** Mme la Maire à signer les conventions avec la Mission Locale de Dole-Revermont et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat,

Pour copie certifiée conforme au registre,  
Arbois, le 20 septembre 2022

La Maire,

La Secrétaire de Séance,

Valérie DEPIERRE



Marie-Christine JACQUET